



Bulletin d'information de la Commune d'Assesse  
Assesse - Courrière - Crupet - Florée - Maillen - Sart-Bernard - Sorinne-la-Longue

# Perspectives & Réalités

avril  
2023

110

Réduire nos émissions : une affaire collective - p.9

Budget participatif 2023, c'est parti ! - p.12

Présentation du Conseil Communal des Enfants - p.13



Quincaillerie  
**MAILLEN**  
1A, rue de Lustin - Maillen  
083/65.56.20




**40**  
ans

Aménagement extérieur  
Gros oeuvre  
Assainissement  
Couverture  
Isolation - Cloison  
Outillage  
Quincaillerie



**TOUT FAIRE**  
s.a. **LIZIN**  
matériaux  
de construction

E-mail : lizin@toutfaire.com  
Rue de la Fagne 32 • 5330 ASSESSE  
Tél 083 65 50 94 • Fax 083 65 64 04



**CHARLY & CO**  
SALON DE TOILETTAGE

**SART-BERNARD**  
0478 712 100 - [www.toilettagecharlyandco.be](http://www.toilettagecharlyandco.be)



Grand Merci  
aux annonceurs  
chez qui nous vous  
recommandons  
vos travaux  
et achats !

# Et si on parlait de vos assurances ?



Eric Polet, Steve Detal et Myriam Wuidart vous proposent un service optimal et de proximité pour la gestion de votre portefeuille d'assurances avec la garantie d'une indépendance totale vis-à-vis des compagnies.

Ch. de Marche, 77 - 5330 ASSESSE  
T. 083/65 62 02  
[info@polet-detal.be](mailto:info@polet-detal.be)  
FSMA 063133  
N° entreprise BE 867.766.354  
[www.polet-detal.be](http://www.polet-detal.be)

**polet & detal**  
assurances



Chères Concitoyennes,  
Chers Concitoyens,

Le printemps est là, avec muguet et lilas.

Nos campagnes respirent le renouveau.

Nous profitons, malgré nos soucis quotidiens, au-delà de nos peines, de la douceur de vivre dans une commune paisible.

Loin de la fureur des hommes, loin des ambitions mortifères, loin des souffrances indicibles.

Profitons d'autant plus de moments partagés, cultivons plus encore notre solidarité, étendons davantage nos réseaux, les vrais.

Il ne s'agit pas de se replier sur soi, frileusement, mais d'améliorer encore une communauté chaleureuse. Cela renforcera notre capacité à ouvrir les bras, à aider, à soutenir. Même de loin.

A renforcer et témoigner de notre respect et de notre dignité. Même de loin.

Nos campagnes, au printemps, nous invitent à la joie de vivre, à la paix. Heureux sommes-nous d'y vivre, d'y travailler, d'y jouer, de nous y promener. Plus que jamais, aujourd'hui, rendons-nous en compte et protégeons notre cadre de vie.

Roger Burlet

110 - Avril 2023

**Photo de couverture :**

Crédit photo : Daniel Steenhaut

**Revue bimestrielle**

**Echevinat de la communication :**

[communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

**Equipe de rédaction :**

- Mmes M. DANS, V. MANTIA, M. PAULUS et C. VAUSE
- MM R. BURLET, J. DELFOSSE, F. LANDRAIN.

## Sommaire

### Conseil communal

Au registre des délibérations

4

### Population-Etat civil

Collecte des encombrants  
Rappel permis de conduire

7

8

### Energie - Climat

Réduire nos émissions

9

### Mobilité

Stationnement

11

### CPAS

Jobcalc

11

### Participation citoyenne

Budget participatif

12

### Dans nos écoles

Le Conseil communal des enfants

13

### RCAS

Les stages d'été à Assesse  
Je cours pour ma forme

14

14

### Economie

Salon des artisans 2023  
Concours Mon Condroz

15

15

### Gal Pays des Tiges et Chavées

16

### Tourisme

17

### Cadre de vie

Vivre harmonieusement la ruralité

20

### Divers

Prime pour réaliser une analyse de sol

21

### L'Assessible

22 à 25

### L'Agenda : nouveauté

26

## ADMINISTRATION COMMUNALE

Esplanade des Citoyens, 4 – 5330 ASSESSE  
Accueil : +32 83 63 68 99 - Fax : 083 65 54 70

**Lun. : 14h à 19h30**

**Mar., Jeu., Ven. : 8h30 à 12h**

**Mer. : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h**

**Sam. : 9h à 11h30, le 1er samedi du mois**

**Du sam. 12h au lun. 8h :**

**083 65 50 55 (appels déviés)**

Directrice générale : [directrice.generale@assesse.be](mailto:directrice.generale@assesse.be)

Service comptabilité : [comptabilite@assesse.be](mailto:comptabilite@assesse.be)

Service population : [population@assesse.be](mailto:population@assesse.be)

Enseignement : [enseignement@assesse.be](mailto:enseignement@assesse.be)

Urbanisme : [cadredevie@assesse.be](mailto:cadredevie@assesse.be)

Ecopasseur : [ecopasseur@assesse.be](mailto:ecopasseur@assesse.be)

Personnel : [personnel@assesse.be](mailto:personnel@assesse.be)

Communication : [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)

Taxation : [taxes@assesse.be](mailto:taxes@assesse.be)

Accueil extrascolaire : [lidwin.chamberland@assesse.be](mailto:lidwin.chamberland@assesse.be)

Services techniques : [travaux@assesse.be](mailto:travaux@assesse.be)

Service Tourisme-Culture : [tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be)

Bibliothèque communale : [direction@biblio-assesse.be](mailto:direction@biblio-assesse.be)

Régie Communale Autonome des Sports : [rcas@assesse.be](mailto:rcas@assesse.be)

# Conseil communal

## Au registre des délibérations

compte-rendu des séances des 8 novembre et 15 décembre 2022, 27 janvier et 23 février 2023

Le compte-rendu ci-dessous n'est qu'un document résumant les décisions principales adoptées lors des réunions du Conseil en séance publique (les décisions prises à huis clos, généralement relatives à des questions de personnes n'y figurent pas).

Le procès-verbal officiel de la séance publique, reprenant le texte intégral de toutes les délibérations, avec leurs motivations en fait et en droit, est publié après son approbation sur le site internet de la commune.

### COMPTES ET BUDGETS

#### Budget communal 2023 - Approbation

Le Conseil a décidé d'arrêter

- le budget extraordinaire pour l'exercice 2023
- le budget ordinaire pour l'exercice 2023 comme suit :

Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	11.263.541,69	4.731.403,74
Dépenses exercice proprement dit	11.030.344,31	5.133.693,40
Boni / Mali exercice proprement dit	233.197,38	-402.289,66
Recettes exercices antérieurs	110.680,86	0,00
Dépenses exercices antérieurs	91.011,95	17.109,87
Prélèvements en recettes	75.000,00	419.399,53
Prélèvements en dépenses	313.346,13	0,00
Recettes globales	11.449.222,55	5.150.803,27
Dépenses globales	11.434.702,39	5.150.803,27
Boni / Mali global	14.520,16	0,00

Tableau de synthèse (partie centrale)

#### Service ordinaire

Budget précédent	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.601.268,80
Prévisions des dépenses globales	11.509.246,50
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	92.022,30

#### Service extraordinaire

Budget précédent	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	11.994.812,94
Prévisions des dépenses globales	11.994.812,94
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	0,00

#### Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle
CPAS	1.243.741,44
Subside Fabrique église (F.E.) Assesse	0,00
Subside F.E. du Sacré-Cœur de Courrière-Trieu (fusionnée)	61.945,54
Subside F.E. Courrière-Centre	0,00
Subside F.E. Crupet	0,00
Subside F.E. Trieu-Courrière	0,00
Subside F.E. Maillen	0,00
Subside F.E. Sorinne-la-Longue	0,00
Subside F.E. Sart-Bernard	0,00
Subside F.E. Florée	0,00
Subside F.E. Saint-Martin d'Assesse (fusionnée)	47.568,50
Zone de Police	659.747,20
Zone de Secours	194.624,58
Autres	

#### Budget participatif : oui

#### CPAS - Vote du budget 2023

Le Conseil a décidé d'approuver le budget 2023 du CPAS.

#### Opération de Développement Rural d'Assesse - Budget participatif édition 2023

Le Conseil a décidé d'affecter une partie du budget communal 2023, appelée Budget participatif, à des projets émanant de comités de quartiers (groupe-ment de minimum cinq citoyens) ou d'associations citoyennes dotées de la personnalité juridique.

**Pour tout savoir sur le budget participatif, rendez-vous en page 12.**



## TAXES ET REGLEMENTS

Le Conseil a décidé d'approuver pour l'exercice 2023 les règlements suivants :

**La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques** pour l'exercice 2023. La taxe est fixée à 8,5% de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

**La taxe additionnelle au précompte immobilier** pour l'exercice 2023, établie à 2.600 centimes additionnels.

**La taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers.** Elle est due par ménage et pour tout semestre entamé de domiciliation sur le territoire de la commune.

Cette taxe est constituée d'une partie forfaitaire et d'une partie variable en fonction de la quantité de déchets produits.

**La partie forfaitaire** couvre les services suivants :

- les coûts de collecte hebdomadaire des déchets ménagers,
- les coûts d'exploitation du parc à conteneurs,
- la collecte et le traitement des déchets correspondant à :
  - 10 kilos pour les isolés,
  - 16 kilos pour les ménages de deux personnes,
  - 21 kilos pour les ménages de trois personnes,
  - 25 kilos pour les ménages de quatre personnes,
  - 29 kilos pour les ménages de cinq personnes et plus
  - 12 kilos pour les secondes résidences.
- les coûts administratifs communaux liés à la gestion des déchets ménagers.

Pour l'exercice 2023, cette partie forfaitaire est fixée annuellement à :

- 65,00 € pour les isolés,
- 95,00 € pour les ménages de deux personnes,
- 120,00 € pour les ménages de trois personnes,
- 140,00 € pour les ménages de quatre personnes,
- 150,00 € pour les ménages de cinq personnes et plus,
- 120,00 € pour les secondes résidences.

**La partie variable** comprend notamment le traitement des déchets déposés pour l'enlèvement au-delà des quantités ci-dessus. Elle est fixée à 0,35€ par kilo supplémentaire chargé.

La taxe forfaitaire n'est pas applicable à la personne inscrite comme chef de ménage séjournant toute l'année dans un home, hôpital ou une clinique. Elle est également réduite dans certaines circonstances.

**La taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers - Exercice 2023**

Le Conseil a approuvé un règlement établissant, pour l'exercice 2023, une taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux dits « assimilés ». Elle est due pour chaque lieu d'activité desservi par le service de collecte, par toute personne physique ou morale

exerçant une profession libérale, indépendante ou commerciale, de services ou industrielle ou autre et occupant tout ou partie d'immeuble situé sur le territoire communal. Elle est également due, solidairement, par les membres de toute association exerçant sur le territoire de la commune dans le courant de l'exercice une activité de quelque nature qu'elle soit, lucrative ou non, et pour tout semestre entamé d'exercice sur le territoire de la commune.

Cette taxe est constituée d'une **partie forfaitaire** et d'une **partie variable** en fonction de la quantité de déchets produits.

Pour l'exercice 2023, la partie forfaitaire, qui couvre les coûts de collecte hebdomadaire des déchets ménagers dits « assimilés » ainsi que leur collecte et traitement pour un poids de 50 kilos, est fixée à 140,00€.

La partie variable est fixée à 0,35€ par kilo supplémentaire chargé.

La taxe forfaitaire n'est pas applicable pour les personnes physiques exerçant une activité économique dans un immeuble occupé également à titre de résidence, qui ne devront s'acquitter que de la taxe visant les déchets ménagers. Elle est également réduite dans certaines circonstances.

## TRAVAUX - MARCHES PUBLICS

Le Conseil a approuvé :

- les conditions et le mode de passation d'un **marché de travaux pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Bibliothèque d'Assesse** pour un montant estimé à 41.140,00€ TVAC.
- les conditions, le mode de passation d'un **marché de travaux pour la fourniture, le placement et la réception de centrales de détection incendie et de blocs d'éclairage de secours dans les écoles communales** pour un montant estimé à 99.500,00€ TVAC.
- les conditions, le mode de passation d'un **marché de travaux subsidiés pour la réfection de voirie agricole – rue du Puits Saint-Martin (Assesse)** pour un montant estimé à 209.726,28€ TVAC.
- le renouvellement, à partir du 1er juin 2023, de **l'adhésion de la commune d'Assesse à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets**, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable.
- dans le cadre du marché conjoint avec la ville de Namur concernant les **travaux de réparation d'un pertuis rue d'Arville**, les termes de la convention, l'estimation du montant des travaux s'élevant à 91.420,95€ TVAC et répartis comme suit :
  - Ville de Namur (60 %) = 54.852,27€ TVAC
  - Commune d'Assesse (40 %) = 36.568,38€ TVAC

## SUBSIDES, PRIMES ET DOTATIONS

### Subsides

Le Conseil a décidé d'octroyer une subvention de 7.000,00€ à l'asbl « **Les P'tits Coucous** » pour l'exercice 2022.

### Dotations de la Zone de Secours NAGE

Le Conseil a décidé de fixer la dotation 2022 définitive pour la Zone de Secours NAGE au montant de 134.482,39€.

Le Conseil a pris acte du budget 2023 de la Zone de Secours NAGE et a fixé la dotation 2023 au montant de 194.624,58€.

### Règlement relatif à l'octroi de primes - Anniversaires de mariage - Aînés

Le Conseil a arrêté un règlement établissant que :

- dans les limites du budget disponible fixé chaque année, il sera octroyé une prime communale à l'occasion de la célébration des Noces d'Or (50 ans), de Diamant (60 ans), de Brillant (65 ans) et des centenaires.
- pour bénéficier de la prime, les jubilaires/les centenaires doivent :
  - avoir leur résidence principale à Assesse depuis au moins 1 an au moment de leur anniversaire de mariage ou 100e anniversaire;
  - n'être redevables d'aucune somme envers la Commune ;
  - avoir complété et transmis au service Etat-civil/ population le formulaire *ad hoc* ;
  - soit participer à la réception organisée à cet effet à la Commune, soit recevoir le Collège communal ou un membre du Conseil à domicile.

La prime ne sera pas octroyée si un des conjoints ou le futur centenaire décède avant la date anniversaire (même si l'invitation de la Commune a déjà été envoyée).

- les jubilaires/centenaires recevront :
  - une prime de 250,00€ (par couple/par personne centenaire);
  - un cadeau ou des fleurs d'une valeur de 50,00€;
  - un carnet de diplôme d'honneur.

Le paiement de la prime sera effectué après le jour de la réception organisée au domicile des intéressés ou à la Commune.

## CONVENTIONS

### Plan U - Convention d'adhésion à Be-Alert

Le Conseil a marqué son accord pour l'adhésion au système Be-Alert (expédition d'un message court en cas de danger menaçant ou de grande catastrophe) et la signature des conventions proposées par le Centre de crise national.

### Convention annuelle entre la Commune d'Assesse et l'ASBL "Les Arsouilles" - Reconduction 2023

Le Conseil a décidé de reconduire, du 1er janvier au 31 décembre 2023, la convention entre la Commune

d'Assesse et l'Asbl "Les Arsouilles" prévoyant une cotisation équivalente à 1,35 € par présence journalière d'enfant de l'entité.

## DIVERS

### Fusion des fabriques d'église - Nouvelle dénomination

Le Conseil a pris acte de la fusion des fabriques d'église, de leurs nouvelles dénominations et nouveau siège social, à savoir :

- Fabrique d'église du Sacré-Cœur de Trieu-Courrière, regroupant les anciennes fabriques Saint-Quentin de Courrière-centre, Sainte-Lucie de Maillen, Saint-Denys de Sart-Bernard et Sacré-Cœur de Trieu-Courrière, l'adresse du siège social étant « Presbytère d'Assesse, Chaussée de Marche, 42 à 5330 Assesse » ;
- Fabrique Saint-Martin d'Assesse, regroupant les anciennes fabriques Saint-Martin de Crupet, Sainte-Genève de Florée, Notre-Dame de Sorinne-la-Longue et Saint-Martin d'Assesse, l'adresse du siège social étant « Presbytère d'Assesse, Chaussée de Marche, 42 à 5330 Assesse ».

### Création d'un chemin public à Sorinne-la-Longue

Le Conseil a décidé d'autoriser la création d'un chemin public reliant deux portions d'une voirie communale anciennement répertoriée chemin vicinal n°49 à l'Atlas des chemins vicinaux et de reconnaître le caractère d'utilité publique du chemin ainsi créé.

### Suppression, création et élargissement de voiries à Maillen

Le Conseil a décidé :

- d'autoriser la suppression d'une portion du chemin n°21 et de la verser dans le domaine communal privé ;
- d'autoriser la création d'un nouveau chemin reliant la rue de Crupet - chemin n°3 au chemin n°21, de reconnaître son caractère d'utilité publique et de l'affecter au domaine communal public ;
- d'autoriser la modification par élargissement du chemin n°3, de reconnaître le caractère d'utilité publique de cet élargissement et de l'affecter au domaine communal public.

### Adhésion à la centrale d'achat relative à l'achat, au nettoyage, au stockage et à la livraison des gobelets réutilisables du BEP-Environnement

Le Conseil a décidé d'adhérer à cette centrale.

### Commission consultative communale de sécurité routière

- Le Conseil a décidé de marquer son accord sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière arrêtant que la rue de Magimpré est mise à sens unique limité dans le sens de la chaussée de Dinant vers la rue de Wagnée.
- Le Conseil a décidé de marquer son accord sur le projet de règlement complémentaire de circulation routière arrêtant que dans la rue Mianoye, à hauteur du numéro 12, un élément physique est placé pour mettre la rue en cul-de-sac.

## Institutions culturelles assessoises - Etat des lieux

Le Conseil a pris acte du rapport de M. Roger Frippiat en la matière, duquel il ressort que :

- mission a été donnée à l'ACSTA de mettre en place une nouvelle structure socio-culturelle ;
- le Centre culturel d'Assesse existe encore juridiquement, mais il est inactif depuis plusieurs années ; la solution préconisée est la dissolution volontaire de l'asbl.

## PERMIS UNIQUE SOTRAPLANT - Refus du permis unique - Recours en annulation au Conseil d'Etat et possibilité d'intervention volontaire

Le Conseil a pris acte du courrier du 6 décembre 2022 du Conseil d'Etat informant la commune d'Assesse de l'introduction d'un recours par la S.A. SOTRAPLANT (contre le refus du permis unique) et de sa possibilité à intervenir dans cette affaire. Il a décidé de ratifier la décision du Collège communal du 19 décembre 2022 visant à mandater Maître Alain Lebrun (barreau de Liège) pour le dépôt d'une requête en intervention dans le cadre de cette affaire au Conseil d'Etat et à lui transmettre une copie du recours en annulation déposé par la S.A. SOTRAPLANT.

## Population – Etat civil

### Collecte des encombrants

*Vous avez fait votre grand nettoyage de printemps, vous aussi ? Vous devez désormais vous séparer de plusieurs objets encombrants ? Pas de panique, le service GRATUIT de la Ressourcerie Namuroise est là pour vous aider à faire le vide.*

*Retrouvez toutes les infos sur ce service et les modalités de collecte de la Ressourcerie namuroise via son site Internet*



#### Savez-vous quoi faire de vos objets encombrants devenus inutiles ?

**Se débarrasser de ses encombrants c'est facile et gratuit !**

La Ressourcerie se déplace à votre domicile pour collecter tout ce qui vous encombre en bon et aussi en mauvais état ! **Contactez le service de collecte dès aujourd'hui pour programmer votre rendez-vous : 081 260 400.**

#### On reprend tout ... ou presque !

Déménagement, gros rangement, décès, changement de déco, de vie, ...

Confiez vos encombrants devenus inutiles, **même s'ils sont abimés**, la Ressourcerie se charge du reste !

Mobilier – vaisselle - déco - électroménagers - jouets - vélos- mobilier de jardin - outils - ...Consultez la liste des encombrants collectés.

#### 17 ans d'expérience à votre service !

Chaque jour, 7 camions passent chez plus de 200 clients pour évacuer près de 20 tonnes d'encombrants.

Découvrez **comment préparer vos caisses** et objets pour le passage de ces équipes. Prenez connaissance des consignes de collecte pour **faciliter la prise en charge** de vos encombrants et garantir la sécurité des collecteurs.

#### La collecte, et après ?

##### Objectif : #réutilisation



De retour au centre de tri, les encombrants sont confiés aux valoristes qui se chargent de la **sélection, réparation**, transformation et du nettoyage pour leur offrir une **seconde vie** ! Pour les objets non réutilisables, les équipes s'occupent du **tri** et du démantèlement en vue d'un **recyclage** optimal !

En 2022, la Ressourcerie a **réutilisé 667,65 tonnes** au travers de ses magasins grâce à vous et au formidable travail de ses équipes.

#### Se débarrasser = 1 bonne action

Faites don de vos objets inutiles aux acteurs de l'économie sociale et **encouragez l'humain avant le profit** !

Confiez vos encombrants et soutenez une **entreprise locale** qui **crée de l'emploi** en Province de Namur. La **Ressourcerie** est agréée comme **entreprise d'insertion** et près de 100 personnes y travaillent quotidiennement.

Suivez la Ressourcerie sur  et .





## Renouveler son permis de conduire

Vous devez renouveler votre permis de conduire dans des délais différents selon qu'il est au format papier ou au format carte bancaire.

### Le modèle carte bancaire

Depuis 2010, lorsque vous demandez ou renouvelez votre permis de conduire, vous recevez un permis de conduire européen au format carte bancaire. Ce modèle est valable pour une durée de **10 ans**. Pour le renouveler, vous devez vous adresser à la Commune au moins **3 mois avant la date d'échéance**.

Un nouveau permis de conduire au format carte bancaire est délivré en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'illisibilité.

### Le modèle papier

Vous avez encore un permis de conduire au format papier ? Il est toujours valable.

Pour 2033 au plus tard, tous les anciens modèles de permis de conduire papier doivent être remplacés par des modèles carte bancaire.

Vous devez cependant demander un nouveau permis de conduire dans trois cas de figure :

- ✓ En cas de perte, de vol, de détérioration ou d'illisibilité
- ✓ Lorsque vous ne ressemblez plus à la photo
- ✓ Lorsque le permis a été retiré par une autorité étrangère

Vous recevrez alors un nouveau permis au format carte bancaire, valable 10 ans.

Le permis de conduire papier reste également valable à l'étranger, tout comme le modèle au format bancaire, suivant la réglementation du pays :

- ✓ Pays de l'Union européenne : votre permis de conduire national est suffisant.
- ✓ Pays hors Union Européenne, signataires de la Convention de Vienne : vous devez demander un permis de conduire international auprès de votre Commune.



## Vérifiez la date de validité de votre permis de conduire !



Le permis au format « carte bancaire » a une validité de 10 ans.

Votre permis n'est plus valable dans 3 mois ?

Prenez contact avec votre commune pour le renouveler !




[www.mobilit.belgium.be](http://www.mobilit.belgium.be)



### Renouvellement d'un permis de conduire étranger

Si vous résidez en Belgique et que vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger, vous ne pouvez **pas** obtenir son renouvellement. Vous devez alors demander un permis de conduire belge.

Source : <https://mobilit.belgium.be/fr/route/conduire/permis-de-conduire/renouveler-son-permis-de-conduire>

 Pour plus d'informations, prenez contact avec notre service : [population@assesse.be](mailto:population@assesse.be) ou via le numéro suivant : 083 63 68 55



## Réduire nos émissions : une affaire collective !



Initiée par la Convention des Maires au niveau Européen en 2012, la **POLitique Locale Energie-Climat, POLLEC**, soutenue par la Région Wallonne rassemble aujourd'hui plus de 10 000 collectivités qui, pas après pas avec les élus et les citoyens, mettent en place des actions pour réduire les émissions carbonées.

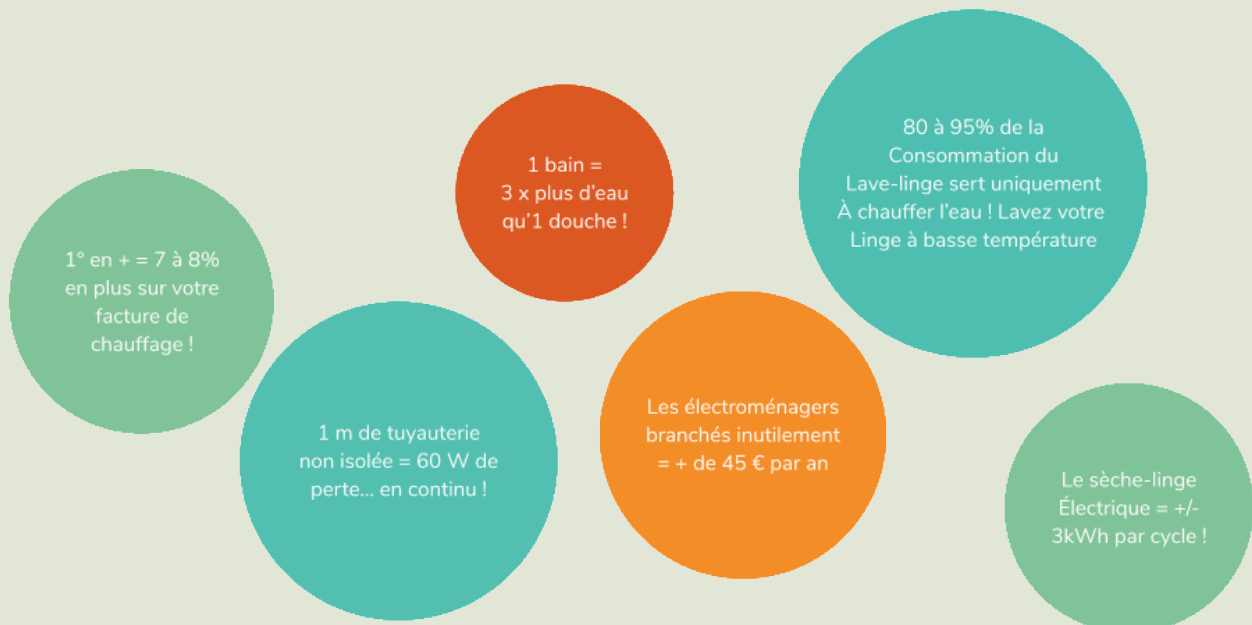
L'Échevinat de l'Energie d'Assesse a décidé d'adhérer en 2017 au Plan d'action groupé réunissant plusieurs communes de l'arrondissement de Namur qui, accompagnées par le BEP, ont élaboré un plan d'action Energie-Climat.

La Commune engage en août 2022 une Coordinatrice du plan-Climat pour mettre en place, suivre et piloter, en partenariat avec les citoyens et les élus, la politique locale de transition énergétique et climatique. Logement, mobilité, alimentation, biens de consommation, toutes nos activités sont concernées par l'énergie et contribuent de près ou de loin au réchauffement climatique. Les réponses pour réduire les émissions et atténuer le réchauffement sont multiples et doivent tenir compte des plus fragiles d'entre nous.

En tant que citoyens, nous avons le pouvoir d'agir !

Voici **quelques pistes pour diminuer notre empreinte carbone** que nous pouvons mettre en place sur du court, moyen ou long terme :

- passer tout son éclairage en LED,
- isoler son logement pour diminuer ses besoins en chauffage,
- produire son énergie par des panneaux solaires,
- privilégier le vélo pour les trajets quotidiens,
- manger moins de viande,
- cultiver un petit potager et réapprendre les anciens savoir-faire,
- récolter l'eau de pluie, ...



Retrouvez des pistes d'actions sur notre site :

<https://www.assesse.be/fr/ma-commune/Administration/energie/plan-energie-climat>

### Un groupe Climat se construit à Assesse – Rejoignez-nous !

Vous souhaitez en savoir plus sur le groupe citoyen qui se construit en ce printemps 2023 ? Notre coordinatrice du Plan Energie-Climat, Héba Fakhouri est là pour vous - [pollec@assesse.be](mailto:pollec@assesse.be) - Tél : 083 63 68 91

# FORMATION GRATUITE POUR VOUS AIDER À GÉRER VOS COMPTES BANCAIRES EN LIGNE

## Réservée aux Assessois de plus de 65 ans

4 modules de 4 lundis, de 13h00 à 16h00  
de mars à octobre

Mars/avril : 13/03, 20/03, 27/03 et 03/04

Mai/juin : 15/05, 22/05, 05/06 et 12/06

Août/septembre : 28/08, 04/09, 11/09 et 18/09

Octobre : 02/10, 09/10, 16/10 et 23/10

### INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES

auprès du CPAS :  
David COPPENS  
083/61.54.84  
ou le  
083/61.54.89



### A la bibliothèque communale

Esplanade des  
Citoyens 5, 5330  
ASSESE

### Places limitées

### Vous devez apporter votre matériel informatique (smartphone, tablette, PC)

### Transport possible

(payant ; à demander à l'inscription)



Financé par  
l'Union européenne  
NextGenerationEU



## Parking sauvage ?



On peut voir régulièrement dans notre petite entité des voitures garées en dépit de toute réglementation, et qui présentent un danger pour les autres usagers, par exemple, à l'abord des écoles ou aux carrefours.

Voici dès lors un petit rappel de quelques éléments du code de bonne conduite, afin que la cohabitation entre usagers de la route, piétons et riverains se passe au mieux et ce, même en zone rurale.

### L'arrêt

Tout véhicule doit être rangé à droite par rapport au sens de la marche (sauf si chaussée à sens unique), parallèlement au bord de la chaussée et en une seule file. Si le véhicule est garé sur l'accotement et que les piétons doivent l'emprunter, le conducteur doit veiller à laisser une bande praticable d'au moins 1,50 m de largeur à leur disposition.

### Interdictions

Mettre le véhicule à l'arrêt ou en stationnement :

sur les trottoirs, sur les accotements en saillie, sur la piste cyclable, sur les passages pour piétons, et à moins de 5 m en deçà desdits passages, aux abords des carrefours, et à moins de 5 m de ceux-ci, à moins de 20 m en deçà de signaux routiers, ainsi que devant les accès carrossables de propriétés.

Enfin, si la largeur de passage libre sur la chaussée est inférieure à 3 mètres, le stationnement est interdit.

Texte complet sur : <http://www.uvcw.be/espaces/mobilite>



**i** Notre conseillère en mobilité : Céline PIERRET.  
A votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 par mail [celine.pierret@assesse.be](mailto:celine.pierret@assesse.be) et par téléphone au 083/636.891.

## Jobcalc

Le SPF Sécurité Sociale, en collaboration avec l'INAMI, a développé un outil de calcul en ligne : **Jobcalc**.

Il permet **aux personnes en incapacité de travail** et aux **personnes en situation de handicap** d'estimer l'impact du travail sur leurs allocations et leurs revenus.

**Jobcalc** a été développé à la demande des ministres Vandenbroucke et Lalieux.

Ce nouvel outil sera publié sur [socialsecurity.be](http://socialsecurity.be), le portail de la sécurité sociale, en tant que service en ligne pour les citoyens. Il sera également intégré sur d'autres sites internet pertinents.

Pour en savoir plus, consultez la brochure en ligne de Jobcalc.



# BUDGET PARTICIPATIF EDITION 2023

La commune d'Assesse prévoit un budget de 21.000€ afin de soutenir des projets citoyens. Chacun des projets retenus pourra disposer d'une enveloppe de 7.000€. Si vous voulez participer, vous devez déposer votre candidature pour le 2 juin 2023. Ces projets seront analysés par l'administration et la CLDR (commission locale de développement rural). Ceux-ci devront, en effet, répondre à certains critères d'utilité publique et de développement rural. Par la suite, le vote des citoyens permettra de sélectionner les potentiels lauréats.

## 1.

CANDIDATURE  
DU 06/03 AU  
02/06

Rédaction & dépôt  
des dossiers

avec un passage à  
l'administration avant  
le dépôt  
de la candidature

DE MARS  
À JUN

## 2.

ANALYSE DE  
RECEVABILITÉ  
DU 05/06 AU  
30/06

Par le comité de  
sélection (CLDR)

JUN

## 3.

VOTE CITOYEN  
DU 10/07 AU  
01/09

Par moyen  
électronique  
ou papier  
à déposer  
à l'administration

JULIET/  
AOÛT

## 4.

LAURÉAT

- Validation CLDR
- Approbation par Conseil
- Annonce lauréats

SEPTEMBRE/  
OCTOBRE

## 5.

MISE EN  
ŒUVRE

2024

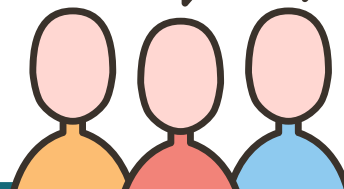


## PLUS D'INFOS:

- <https://participation.frw.be>
- [odr.pcdr@assesse.be](mailto:odr.pcdr@assesse.be) ou 083/63 68 26



BP Assesse 2023



## Le Conseil Communal des Enfants

Un Conseil Communal des Enfants a été installé fin septembre dernier à Assesse. Il est actuellement composé de 14 enfants de cinquième ou sixième primaire des écoles de l'entité (2 par école).

### Qui sont-ils ?

- Ecole communale Assesse : HUARD Zéléa ; REMACLE Olivia
- Ecole Saint-Martin : CREVITS Léontine ; VANLANGENDIJK Victor
- Ecole communale Courrière : GODET Louis ; VANDENBORRE Basile
- Ecole Sacré-Cœur Courrière : BOURGUIGNON Zoéline ; HANQUET Léo
- Ecole Communale Florée : DENEYER Jean ; LOUPPE Félicien
- Ecole Communale Maillen : MANOUVRIER Zoé ; VIROUX Clara
- Ecole communale Sart-Bernard : GEERAERTS Aurélien ; GODET Pierre

### UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS (C.C.E.) C'EST... ?

Un projet où un enfant de **4<sup>ème</sup>** et un de **5<sup>ème</sup>** primaire par école seront élus par leurs pairs pour faire partie d'un Conseil Communal.

Un lieu où les enfants élus pourront partager, hors de l'infrastructure scolaire, une **certaine expérience de la vie citoyenne**.

**Un lieu de parole et d'échange d'idées** où les enfants pourront apporter leur enthousiasme, leur imagination, leur sérieux et leur réalisme, exprimer leurs points de vue, confronter leurs opinions, faire connaître leurs idées.

Un projet où les enfants s'initieront, au fil des réunions qui auront lieu 1 fois par mois, à la **prise de parole, à la réflexion, au travail en commun, à l'écoute des autres** mais aussi au choix et à la construction d'un projet qui leur est propre.

Un lieu où les élus devront **réfléchir ensemble à mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt collectif** et effectuer eux-mêmes les démarches permettant sa réalisation (la rédaction et l'envoi d'un courrier, invitation de personnes extérieures, mobilisation extérieure, prise de contact avec le Collège communal, etc.). Les futurs projets que peuvent mettre en place les enfants pourront traiter du droit des enfants, de la lutte contre la pauvreté, de l'environnement, du travail de mémoire, ...

Une **expérience citoyenne où les enfants apprendront**, sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.

**LA FORMATION** : le processus est organisé au sein des écoles de l'entité auprès des élèves concernés en collaboration avec l'asbl Creccide (Carrefour régional de la citoyenneté) via une animation spécifique « Je connais ma Commune » et d'autres interventions ponctuelles organisées par la Commune.

**LES CANDIDATS** : il n'y a aucune obligation à être candidat au Conseil Communal des Enfants.

Les enfants qui souhaiteront l'être, réaliseront une campagne au sein de leur école durant le mois de juin, en collaboration avec leurs enseignants (affiches nominatives, slogans, ...)

### LES ÉLECTIONS

- Les élèves de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> primaire éliront en juin 2 représentants par école
- Les élections seront organisées par les enseignants concernés au sein des écoles de la Commune
- Les élèves de 4<sup>ème</sup> primaire seront élus pour une période de deux ans.
- Les élèves de 5<sup>ème</sup> primaire pour une période d'un an.

Les résultats seront d'abord communiqués aux enfants par le titulaire et par la suite, à la Commune.

En juin, un nouvel appel à candidatures sera lancé dans les écoles pour remplacer les élèves de 6<sup>ème</sup> qui quitteront l'enseignement fondamental.

### LES SÉANCES DU C.C.E.

- En septembre, les élus ont prêté serment, sous la présidence du Bourgmestre et de l'Echevin délégué à cet effet, en présence de leurs parents et d'autres personnes invitées. Les élèves élus se réunissent une fois par mois dans la salle du Conseil communal.
- Les réunions du C.C.E. ont lieu sous la conduite d'un animateur responsable.
- Lors de ses précédentes séances, le Conseil Communal des Enfants a déjà :
  - mis en œuvre un projet de collecte de jouets pour les bénéficiaires du CPAS;
  - organisé la collecte des jouets dans les écoles et rencontré le président du CPAS, V. Wauthier;
  - remis une candidature dans le cadre d'un appel à projets concernant les droits de l'enfant;
  - proposé de nouvelles actions : fabrication de nichoirs, lettre au Collège concernant l'éclairage des passages pour piétons, annonce du rassemblement régional des CCE;
  - rencontré les membres du Conseil Communal Consultatif des Aïnés.

## La Régie des Sports organise cet été :

### Stages sportifs

**Du mercredi 16 au vendredi 18 août 2023**

Stage Baby-Sports pour enfants de 3 à 6 ans

Horaire : de 9h à 15h30

Participation : 55 € (assurance et collations comprises)

**Du lundi 21 au vendredi 25 août 2023**

Stage multisports pour enfants de 6 à 12 ans

Horaire : de 9h à 16h

Participation : 75 € (assurance et collations comprises)

### Plaine de vacances 2023

**Du lundi 24 juillet au vendredi 11 août 2023**

Horaire : de 9 à 16h (garderie possible de 7h30 à 18h)

Participants : pour les enfants de 4 à 13 ans

Participation : 40 € (35 € à partir du 2ème enfant), assurance et collations comprises.

Renseignements et inscriptions auprès de la RCAS, Esplanade des Citoyens, 4 à Assesse : Pierre Dubois : 083/636845 – [rcas@assesse.be](mailto:rcas@assesse.be)



### Espace Multisports à Courrière, depuis la fin de l'été 2022

Situé à la rue du Fays, il est accessible librement : un espace multisports, une zone de Basketball 3X3, une plaine de jeux...

### « Je Cours Pour Ma Forme »

La Régie des Sports organise 2 fois par an des sessions de 12 semaines progressives, au printemps et en automne : 3 objectifs proposés : 0-5 km, 5-10 km et 10 +.

### Tennis à Assesse

Le terrain de tennis situé sur le site de la RUS Assesse (football), rue des Fermes, est accessible sur réservation auprès du **magasin SUN 7**, chaussée de Marche à Assesse  
Location : 5€/heure pour les habitants de la Commune, 8€/heure pour les extérieurs.



LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE D'ASSESE organise **BÉBÉ BABILLE!**



Pour les enfants de 0 à 3 ans accompagnés


Comptines, petites histoires, marionnettes à doigts...

UNE ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE D'ASSESE EN PARTENARIAT AVEC LA CONSULTATION CONSULTATIONS POUR ENFANTS DE L'ONE (ASSESE)

**A la bibliothèque d'Assesse**  
Esplanade des Citoyens, 5  
5330 Assesse  
Inscription obligatoire au 083/65.63.49  
[biblio@assesse.be](mailto:biblio@assesse.be)

**à 10h**

- Mardi 17 janvier 
- Dimanche 26 février
- Mercredi 22 mars
- Judi 20 avril
- Dimanche 14 mai
- Judi 15 juin





## Save the date

### Salon des artisans, producteurs et entrepreneurs locaux à Assesse, édition 2023

**Le samedi 24 juin** se tiendra une nouvelle édition d'un salon des artisans, producteurs et entrepreneurs locaux à Assesse.

Un tel salon constitue une belle occasion de promouvoir le circuit court et le savoir-faire de nos artisans et indépendants, de promouvoir les commerces et entreprises de notre territoire et présenter les différentes offres de gîtes, restaurants, ...

Si vous souhaitez mettre en avant votre activité, n'hésitez pas à contacter [economie@assesse.be](mailto:economie@assesse.be)

## Jeu-Concours « Mon Condroz »

Jouez et tentez de remporter un panier-surprise contenant des produits locaux issus des commerces de notre entité.



• **Question n° 1 :**

Enumérer 2 catégories d'actualité que vous trouvez sur le site MonCondroz.Be ?.....

.....

.....

• **Question n°2 :**

Enumérer 3 entreprises du territoire de la commune d'Assesse visibles dans la catégorie « Informatique » .....

.....

.....

.....

Répondez correctement aux questions ci-dessus et renvoyez-nous vos réponses accompagnées de :

- vos nom et prénom : .....

- votre adresse : .....

- un numéro de téléphone : .....

**pour le 10 mai 2023 au plus tard** soit par courriel à [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be), ou via le formulaire en ligne ou via courrier postal à l'Administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 ASSESSE. Le Comité de rédaction procédera au tirage au sort du gagnant parmi les bonnes réponses.

**Attention :** ce concours est accessible à toute personne de 18 ans minimum domiciliée sur la commune d'Assesse. Une seule participation par ménage sera acceptée.



La gagnante de notre précédent concours est madame Maryse Henin. Félicitations. Elle remporte un magnifique panier gourmand.



## FESTIVAL NOURRIR LE CŒUR DE CONDROZ

Le Festival Nourrir le Cœur de Condroz met un coup de projecteur sur les nombreuses initiatives et partenaires du territoire engagés pour offrir une alimentation saine, locale et durable. Il propose aussi des espaces de rencontre et de débats sur l'avenir de notre agriculture et de nos assiettes.

La première édition de 2022 a été un succès avec 27 partenaires mobilisés et une trentaine d'activités organisées.

Au menu de cette 2<sup>e</sup> édition, de nombreuses activités conviviales près de chez vous : visites de ferme, balades, spectacles, ateliers, marchés de producteurs, conférence, apéro rural, activités pour enfants...

Du mardi 30 mai au dimanche 4 juin, il y en aura pour tous les goûts !

Infos et programme sur [www.nourrir-coeur-condroz.be](http://www.nourrir-coeur-condroz.be)



## L'AGRICULTURE AU COEUR DU CONDROZ



En attendant le Festival... découvrez notre nouvel outil sur l'agriculture et l'alimentation ! Vous souhaitez en savoir plus sur les principales cultures composant nos paysages Condruziens ? Comment les reconnaître ? Quelles sont leurs particularités et comment les valorise-t-on ? Comment sont-elles cultivées ? Plongez-vous dans ce recueil de fiches que vous pouvez aussi emmener lors de vos balades à travers nos belles campagnes !

Demandez votre exemplaire papier par mail à [sofia.baltazar@tiges-chavees.be](mailto:sofia.baltazar@tiges-chavees.be) ou téléchargez-le sur [www.tiges-chavees.be/fichagri](http://www.tiges-chavees.be/fichagri)

## INAUGURATION DE L'ESPACE-BOIS



Un nouveau lieu de formation professionnelle, baptisé « ESPACE-BOIS », a été inauguré à Gesves ce vendredi 9 décembre 2022. Il va permettre aux demandeurs d'emploi de s'exercer aux métiers du bois, depuis le travail en forêt, pour prélever la matière première, jusqu'à la réalisation d'objets en bois : chalets, bancs, tables, chaises, décorations de Noël, ...

L'ESPACE-BOIS est un atelier de formation en menuiserie. Il est installé dans un hangar mis à disposition par la Commune de Gesves, Ry des Fonds, à l'usage de l'ASBL ESPACES, un Centre d'insertion Socio-professionnelle (CISP) reconnu par la Wallonie.

Elle y accueillera annuellement une dizaine de stagiaires, des demandeurs d'emploi motivés à reprendre le chemin du travail. Les stagiaires vont y apprendre les rudiments de métiers en sous-effectifs, ici, en Cœur de Condroz où la forêt couvre jusqu'à un tiers de la surface du territoire et où les besoins locaux dans le secteur sont nombreux (abattage, débardage, sciage, façonnage, construction, réalisation, ...).



Plus d'infos : [www.espaces.be](http://www.espaces.be)



Ces actions s'inscrivent dans le cadre de LEADER. Financées par la Wallonie et l'Union européenne Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales Avec le soutien des communes d'Assesse, Gesves et Ohey

## POINT D'INFORMATION : HORAIRE D'OUVERTURE PRINTEMPS/ETE 2023

Comme annoncé dans le dernier numéro de ce bulletin communal, l'Office du Tourisme d'Assesse ouvre ses portes TOUTES les vacances scolaires BELGES durant l'année scolaire 2022-2023.

Dès lors, le nombre de jours d'ouverture s'en voit largement élargi, laissant plus d'opportunité à tout un chacun de passer au Point Info de Crupet ces prochains mois 😊.

Voyez ci-dessous ...

### Printemps-été 2023 – ouverture du Point Info de Crupet :

- ✓ **Du 29 avril au 14 mai** inclus, ouvert 7 jours sur 7 :
  - de 13h à 17h, les samedis, dimanches & la Fête du Travail (01/05)
  - de 10h à 15h, du lundi au vendredi
- ✓ **Du 18 au 21 mai** inclus, ouvert le long week-end de l'Ascension :
  - de 13h à 17h, les 4 jours

- ✓ **Du 27 au 29 mai** inclus, ouvert le long week-end de Pentecôte :
    - de 13h à 17h, les 3 jours
  - ✓ **En juin**, ouvert :
    - de 13h à 17h, **tous les samedis**
    - de 13h à 17h, **les dimanches 4 et 18**
  - ✓ **Du 1er juillet au 15 septembre inclus**, ouvert :
    - de 10h à 17h, **TOUS les jours**
- Et sur rendez-vous.

## PROFITEZ DU RÉSEAU DE PROMENADES DE VOTRE COMMUNE

Avec plus de 250 km d'itinéraires balisés à parcourir comme bon vous plaît, l'entité d'Assesse est à découvrir par monts et par vaux ... ou plutôt par tiges et chavées.

>> Actuellement, une nouvelle carte IGN est à l'impression car l'ancienne est en rupture de stock ; nous ne manquerons pas de communiquer à ce sujet dès sa sortie de presse.

**ATTENTION, BONNE NOUVELLE** 😊: cela ne vous empêche en rien d'avoir accès à toutes les informations concernant les itinéraires de promenade et de balade, qu'ils soient balisés ou non.

Rendez-vous sur le site Internet de notre Maison du Tourisme : [www.destinationcondroz.be](http://www.destinationcondroz.be), dans l'onglet dédié aux promenades.

Vous y trouverez, par commune, les tracés avec carte, dénivelés, nombre de kilomètres, type de balisage s'il y en a un, etc...

The screenshot shows the website interface for 'Destination CONDROZ FAMENNE'. The main navigation bar includes 'DÉCOUVRIR', 'IDÉES SÉJOURS', 'SAVOIR-FAIRE', 'SE BALADER', 'AGENDA', and 'ACTUALITÉS'. The page title is 'LES ITINÉRAIRES PÉDESTRES'. Below the title, there is a search bar and a list of routes. The first route shown is 'PROFENADE 305 DENDACTIQUE COURBIERS 2 & 4 KM', which is 2.8 km long, marked as 'Facile' (0/55), and has 335 points. Other routes include 'P 1 OUPET-VAUTS-ROCHERS' (1.4 km, Facile, 0/50), 'PROFENADE 2 CRUPET-AVON - CHATEAU CAROLE - HILLER' (9.8 km, Facile, 0/50), and 'PROFENADE 3 ASSÈSSE-VAVAND' (10.2 km, Intermédiaire). To the right of the list is a map showing the geographical location of these routes in the Condroz region.



## SENTIERS D'ART 2023

**Sentiers d'Art**, c'est une grande boucle de randonnée balisée (suivre les rectangle rouges 'Sentiers d'Art') de plus de 150 km en Condroz-Famenne, parsemée d'une 50aine d'œuvres de Land Art qui se subdivise aussi en plusieurs petites boucles de promenade (les petites boucles ne sont pas balisées).

Chaque année, des œuvres sont créées sur place par des artistes belges et internationaux, au cours d'une quinzaine créative : la résidence d'artistes.

La **résidence d'artistes 2023** de Sentiers d'Art se tiendra **du 1er au 11 juin**.


Cette année, 7 œuvres seront réalisées durant cette résidence, une par commune : 4 œuvres de Land Art et 3 fresques.

Pour sa seconde participation, la Commune d'Assesse a choisi l'œuvre de Landart appelée « Transhumance », d'un collectif Oheytois.

Il s'agit d'un tissage de laine de moutons blancs et noirs sur une structure en double demi-cercle ; de quoi traverser l'œuvre par l'intérieur et réaliser une mini-transhumance vers la sortie.



Vivement vivre cette expérience de « Transhumance » en vrai, dès le 11 juin prochain !

Suivez l'actualité de ce beau projet touristique-culturel sur le site Internet [www.sentiersdart.be](http://www.sentiersdart.be) et  'Sentiers d'Art'.

**Notez d'ores et déjà dans votre agenda que l'inauguration aura lieu le dimanche 11 juin, en mode festif !**

Maison du Tourisme Condroz-Famenne :

23 Place Monseu à 5590 Ciney - 086 401 922

[info@sentiersdart.be](mailto:info@sentiersdart.be)

[www.sentiersdart.be](http://www.sentiersdart.be)

**Sentiers d'Art**  
au Domaine de Chevetogne

Assesse • Ciney • Gesves • Hamois  
• Havelange • Ohay • Somme-Leuze

Maison du Tourisme Condroz-Famenne  
Place Monseu, 23 - 5590 CINEY  
Tel. : +32 (0)86/401922  
info@sentiersdart.be

Le Domaine de CHEVETOGNE  
F.A.M.E.N.N.E.

3€


## Où acheter votre vignette pour Chevetogne dans l'entité ?

La vignette d'entrée au Domaine provincial de Chevetogne se vend au Service Population de la Maison communale et à l'Office du Tourisme d'Assesse.

Le Service Population est ouvert :

- le lundi de 14 à 19h
- du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h ;
- le mercredi après-midi, de 13h30 à 16h ;
- le 1er samedi du mois, de 9h à 11h30.

L'Office du Tourisme est ouvert aux horaires variables que vous trouverez ci-contre.

Plus d'infos sur les nombreuses activités proposées et possibles au Domaine provincial de Chevetogne sur le site [www.domainedechevetogne.be](http://www.domainedechevetogne.be) et  @DomaineChevetogne

**PROVINCE de NAMUR**  
Domaine de Chevetogne

Au cœur de vos loisirs

Envie de profiter toute l'année du  
**DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE**  
et de ses activités durant **toute l'année** à tarif avantageux ?

Achetez votre Pass dans votre administration communale \*  
au prix de **75 €** par véhicule.

Achetez votre Pass avant le 30 juin et recevez un billet **'J'INVITE MES AMIS'** valable pour 4 pers.

Point de vente pour **ASSESE**  
**Service population**  
Esplanade des citoyens, 4  
**Office du Tourisme Rue Haute, 7 Crupet**

[www.domainedechevetogne.be](http://www.domainedechevetogne.be)  **DomaineChevetogne**

## Envie de divertir vos enfants ?

Emmenez-les au bois didactique de Courrière pour résoudre les énigmes du carnet d'aventures d'Enchanteur et sauver notre petit chevreuil, Daguet.

Le carnet (bilingue français-néerlandais) est en vente, au prix de 3€, au service population de la Maison communale d'Assesse, en notre Office du Tourisme à Crupet et dans les bureaux d'information touristique de la région. L'aventure est adaptée aux enfants dès 8 ans, accompagnés, et suit le tracé balisé en vert.



## BRÈVE du Plan Wallon de Développement Rural (PWDR):

Le chantier de réaménagement touristique du cœur de Crupet, qui a débuté le 22 août dernier, avance toujours à grands pas.

Les intrépides visiteurs qui souhaitent venir visiter Crupet avant juillet et la fin du chantier pourront déjà admirer la réalisation de la première moitié du périmètre remanié.

Une fois garés sur le nouveau parking du Tige, en suivant les déviations obligatoires, l'accès est des plus faciles en empruntant l'une des 2 nouvelles venelles bétonnées :

- la 'venelle de l'église' mène à l'église et aux hébergements touristiques tout proches, à la galerie d'art et aux restaurants « La Besace » ainsi que « Le Pachis »

!! Attention, « Le Pachis » est uniquement accessible via le haut du village car au cœur de la seconde phase de travaux ; qu'on se le dise !! ;

- la 'venelle Saint-Antoine' mène à la grotte Saint-Antoine, à la statue de la Vierge et à l'Office du Tourisme.

En automne, les dernières plantations seront installées et finaliseront le projet, dans le respect du rythme de la nature.



Visuel prévisionnel en vue aérienne du cœur de Crupet, après travaux.



« Fonds européen agricole pour le Développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales »



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme d'Assesse, nous nous ferons un plaisir de vous renseigner  
Service Tourisme-Culture de la Commune d'Assesse & Office du Tourisme d'Assesse  
rue Haute 7 à 5332 CRUPET - Tél : +32 (0)83 668 578

[tourisme@assesse.be](mailto:tourisme@assesse.be) - [www.assessetourisme.be](http://www.assessetourisme.be) - [www.facebook.com/assessetourisme](https://www.facebook.com/assessetourisme)





### Avez-vous reçu votre brochure « Vivre harmonieusement la ruralité en Condroz et en Famenne » ?



**Tout au long de cette année, nous vous proposerons de découvrir quelques extraits de cette charte de la ruralité dans notre bulletin.**

#### **Pourquoi de plus en plus de pulvérisations sont effectuées pendant la nuit ?**

Cette pratique n'est pas une manière de traiter «clandestinement» des produits non autorisés. Au contraire : cette pratique vise à bénéficier de paramètres météo favorables (peu de vent, hygrométrie élevée) permettant de réduire significativement les doses de PPP utilisées.

De plus, un pulvérisateur dans un champ ne signifie pas pour autant que ce sont des PPP qui sont épandus. Les pulvérisateurs sont aussi utilisés pour appliquer des engrais ou des oligo-éléments.



#### **Vous avez des tontes de pelouses ?**

Certains pensent qu'en les jetant sur le tas de fumier voisin, ils constitueront un bon engrais. Ce n'est pas le cas : l'art du compost est complexe. Un tas de fumier est différent d'un compost collectif.

Les tontes de pelouse sont généralement nocives voire toxiques pour les animaux. C'est pourquoi elles ne doivent pas non plus être déposées aux abords des prairies.

Vous avez donc le choix de les déposer au Recyparc ou de les composter directement chez vous.



#### **Retrouvez toute la brochure sur notre site Internet**

✂ Dessins : Julien Englebert

👁 Relectrice : Pépite Com - Nathalie Paquet

En partenariat avec le GAL Pays des tiges et chavées, le GAL Condroz-Famenne, les membres des CLDR et les agriculteurs locaux !





## Prime disponible pour l'analyse de sol potager potentiellement contaminé et outil de recommandations

Pour rappel, l'outil SANISOL est un service Web inédit mis en place par la Wallonie et fournissant des recommandations personnalisées pour une activité de jardinage sur un sol présentant d'éventuelles contaminations aux métaux lourds.

De plus, les particuliers ont la possibilité d'obtenir une aide financière régionale pour réaliser une analyse de sol et/ou de fruits ou de légumes.

### Bénéficiez d'une prime pour réaliser une analyse de sol, d'un fruit ou légume provenant de votre jardin !

### Le jardinage vous intéresse et vous souhaitez connaître davantage la qualité de votre sol et/ou des fruits et légumes que vous cultivez ?

La Wallonie vous soutient dans cette démarche, et met à disposition une prime à l'attention des citoyens afin de financer la réalisation d'une analyse de sol et/ou d'un fruit ou légume par un laboratoire.

Vous êtes de plus en plus nombreux à cultiver un potager, pour pratiquer une activité physique extérieure, vous assurer une production locale, ou encore partager un savoir-faire de façon conviviale.

Par ailleurs, certains sols peuvent être pollués par les activités humaines, notamment par des métaux lourds dont les sources peuvent être diverses et qui des centaines d'années plus tard, seront toujours présents dans votre sol. Selon la nature des métaux et leur concentration dans le sol, ils peuvent avoir un impact sur la santé des personnes qui consomment des fruits et légumes potentiellement contaminés, mais également de ceux qui fréquentent le potager, qui sont exposés lors de leur activité de jardinage via des particules de terre polluées.

De ce fait, la qualité agronomique de votre sol et sa teneur potentielle en métaux lourds sont des informations importantes. Dans la perspective de pratiquer son activité de jardinage dans les meilleures conditions, l'analyse de son sol, et éventuellement de fruits ou légumes, est intéressante.

A travers ce soutien financier, 50€ pour l'analyse de sol et 50€ pour l'analyse d'un fruit ou d'un légume, la Wallonie souhaite encourager une meilleure connaissance du contexte dans lequel le jardinier cultive. Par ailleurs, cet engouement soutient les recherches concernant l'impact de la qualité d'un sol sur la pratique du jardinage et sur la production de végétaux.

## Prochaine parution du Bulletin

### Envie de proposer un article ?

Vos propositions d'articles pour le n° 111 (juin 2023) doivent nous parvenir pour le 27 avril 8h au plus tard.

### Comment introduire une demande de publication ?

Envoyer un courriel à [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be) et transmettez les éléments utiles :

- numéro de la parution dans laquelle vous souhaitez publier
- proposition de texte, au format Word, sans faute d'orthographe, en verdana 12, interligne simple, comprenant un titre.
- Une photo et/ou illustration au minimum en haute résolution, au format Jpeg.
- données de contacts

Si vous souhaitez insérer une annonce commerciale ou publicité, prenez contact avec l'entreprise en charge de la régie publicitaire et de l'impression de la revue communale : Régifo sprl - 071 74 01 37 - [info@regifo.be](mailto:info@regifo.be)

### Vous n'avez pas reçu un exemplaire ?

N'hésitez pas à nous le signaler en contactant le service communication au 083/636.829 ou par e-mail [communication@assesse.be](mailto:communication@assesse.be)



Le printemps s'installe, l'agenda des activités est conséquent et ravira petits et grands pour trouver l'activité qui vous divertira.

Rendez-vous sur le site [www.assesseacsta.be](http://www.assesseacsta.be) pour consulter les dernières activités et les mises à jour des détails les concernant.

Si l'ACSTA a pour, entre autres, mission de mettre en avant les associations et clubs de l'entité d'Assesse, elle est aussi là pour les aider. Pour un coup de main administratif ou technique, les associations reconnues par la Commune d'Assesse peuvent faire appel à nos services pour les aider.

Bonne lecture.

L'Assesseur

## Sommaire

**P.22 :** Les Scouts de Courrière ont besoin de vous !

**P.23 :** Info's Acsta 2023, Kermesse d'Assesse

**P.24 :** Grand feu de Sorinne-la-Longue,  
Artmonie : Une deuxième chance, 36ème  
Marche des Primevères

**P.25 :** Concert de Noël de la Cécilia,  
Invitation des aînés de Courrière

### Vous voulez connaître le calendrier des activités de l'entité d'Assesse?

Rien de plus simple...



#### Demandez « L'Info-Courriel »

Envoyez votre adresse mail à

**info@assesseacsta.be**

ou rendez-vous sur **www.assesseacsta.be**

## Les Scouts de Courrière ont besoin de vous pour financer leurs futurs locaux

Active depuis plus de 30 ans sur l'entité, l'Unité des Scouts de Courrière (ou 50NM) regroupe aujourd'hui plus de 140 animés (de 6 à 18 ans) et 25 animateurs. Tous se retrouvent le samedi après-midi au bois didactique de Courrière dans la joie, le partage et la bonne humeur.



Seul problème récurrent pour tous ces jeunes de l'entité : **l'absence de locaux et donc d'un abri, même pour les plus jeunes !**

### D'une problématique historique...

Notre unité a été fondée en 1991. Depuis sa fondation, les staffs et staffs d'unité successifs ont œuvré sans relâche pour tenter de trouver des solutions d'hébergement pour les animés.

Après avoir loué en différents endroits et déménagé de nombreuses fois, les animés **sont depuis 4 années sans local**. Les réunions se déroulent au bois didactique de Courrière, peu importe la météo.

### ... à une opportunité UNIQUE !

Aujourd'hui, nous avons une **opportunité unique** de disposer « pour de bon » d'un local à proximité du bois didactique de Courrière. Et ce, grâce au don de modules préfabriqués par l'École Libre Saint-Martin d'Assesse. **Nous ne les remercierons jamais assez !**

Cependant, afin de concrétiser ce projet, l'unité doit prendre en charge le transport, l'installation, le réassemblage et l'étanchéité des modules et donc récolter la **somme de 30.000 € pour le 1er juin 2023**.

Nous avons donc décidé de lancer une campagne **de dons** pour nous permettre de récolter le montant nécessaire et mener à bien ce beau projet tant attendu.

**Nous avons donc besoin de vous !**

**Vous êtes partants pour nous aider ?**

Rendez-vous maintenant sur la plateforme de Crowdfunding Cilo en scannant le QR code ci-dessous ou via l'adresse suivante :

<https://cilo.bep.be/fr/projects/local-scout-courriere>

Vous y trouverez toutes les informations sur le projet ainsi qu'une vidéo explicative.

Notez déjà que **tout don de minimum 40€ vous donne accès à une déduction fiscale de 45% du montant versé.**



Vous souhaitez en savoir plus et/ou être tenus informés de l'avancée du projet ?

Rejoignez-nous sur Facebook via la page :

*Un local pour les Scouts de Courrière*

**Un grand merci d'avance pour votre soutien précieux et indispensable !**

## Info's ACSTA 2023

### Les défraiements des bénévoles au 01/01/2023

Avec le remboursement forfaitaire, nul besoin de prouver la réalité des dépenses au moyen de pièces justificatives : 2 plafonds ne peuvent pas, dans ce cas, être dépassés soit 40,67€/jour ET 1626,77€/an (montants du 01/01 au 31/12/2023).

Ce montant annuel peut être relevé à 2987,70€/an dans le secteur sportif, des gardes-malades jour/nuit chez des personnes ou pour certains transports médicaux.

Les frais de déplacements sont généralement remboursés à raison d'un MAXIMUM de 0,4170€/km (jusqu'au 30/06/2023 puis indexés) ; en vélo, au maximum de 0,25€/km (montant 2023) et en transport en commun, sur base des billets.

### Date à retenir

Les asbl DOIVENT déposer leurs statuts ajustés, en concordance avec le nouveau Code des entreprises et associations (CSA), au plus tard ce **01/01/2024**.

### La publication des modifications aux statuts

A ce jour, les actes modificatifs aux statuts ne peuvent être déposés, au Tribunal de l'Entreprise, que sur papier en versant la somme de 157,42 € TVAc (à partir du 01/03/2023) au MB - N° compte BE48 6792 0055 0227 avec en communication le N° BCE de l'asbl- pour publication.

La preuve du versement au MB (copie de l'extrait



de compte) doit être jointe aux documents destinés à la publication (volets A et B du formulaire I).

Trois exemplaires dudit formulaire sont à transmettre, avec impression UNIQUEMENT au RECTO, le volet A ne doit pas être signé et le volet B (scanné et publié au MB) doit être signé mais au VERSO.

Même en cas de modifications de quelques articles, il est recommandé de publier la version coordonnée

(totale) des statuts qui reprend tous les articles.

Un exemplaire signé du PV de l'AG décidant des modifications adoptées doit être également joint. Un autre exemplaire de ce PV signé doit être conservé dans le registre des PV des AG (au siège social).

Ces documents doivent être déposés au greffe du Tribunal dans les 30 jours de l'AG (C.S.A. art.2 :9), remis directement ou par courrier postal avec une enveloppe préalablement affranchie où l'adresse du siège social de l'association sera mentionnée.

Et en rappelant (C.S.A. Art.9 :21), que les modifications aux statuts ne peuvent être adoptées par l'AG que si les modifications sont indiquées avec précision dans la convocation et si au moins les 2/3 des membres sont présents ou représentés et pour autant qu'au moins 4/5 des membres effectifs soient présents ou représentés.

Nouveaux tarifs pour les dépôts également disponibles sur :

[www.assesseacsta.be/e-services.html](http://www.assesseacsta.be/e-services.html)

## Kermesse d'Assesse



La kermesse du patro d'Assesse : trois jours de pure folie et d'amusement pour petits et grands !

Chaque année, à la fin de l'été, le Patro Maria Goretti d'Assesse vous donne rendez-vous sur la place communale. La trentaine de bénévoles s'attelle à la tâche pour vous offrir la plus belle fin de vacances possible.

Tout commence le vendredi soir dès 20h. En effet, c'est à ce moment que le traditionnel « plein air » lance les festivités. Depuis plus de 10 ans maintenant, vous êtes nombreux à nous rejoindre sur le dancefloor. L'an dernier, vous n'étiez pas moins de 1800 ! Va-

t-on battre ce record cette année ? Pour le savoir, rendez-vous le 25 août 2023 !

Le samedi après-midi, la place communale vibre au son de notre blind test. La musique nous accompagne jusqu'à 20h, moment où débute la soirée best-of (années 80-90) qui a accueilli jusqu'à 1000 participants lors de la dernière édition !

Enfin, le dimanche, plus calme, vient clôturer en douceur notre week-end. Dès 11h, nous attendons les participants aux apéros assessois animés par la fanfare d'Assesse, suivis d'un repas cochonnaille. Certains d'entre vous préfèrent attendre 14h et le début de nos concerts. L'an dernier nous avons accueilli Romane Collin et le groupe Levvel. Tout au long du week-end, des châteaux gonflables et jeux en bois sont présents sur le site pour le bonheur des plus petits.

La prochaine édition de la kermesse d'Assesse se déroulera les 25, 26 et 27 août 2023. Nous remercions toutes les personnes qui rendent possible un événement comme celui-ci et surtout, nous espérons vous y retrouver nombreux cette année encore !





## Le grand feu de Sorinne-la-Longue



L'édition 2023 du grand feu de Sorinne-la-Longue fut à nouveau un succès !

Comme de tradition, le premier samedi de mars, le bonhomme hiver est chassé par une horde de villageois et brûlé sur le bûcher purificateur afin de chasser l'hiver.

Environ 300 personnes ont pu participer aux festivités cette année.

Des enfants du village avaient également réalisé leur propre bûcher en version miniature. La relève du village est assurée !

Le Foyer Sorinnois remercie la météo, qui a été clémente toute la semaine de préparation et durant l'événement.

Il remercie aussi les nombreux bénévoles qui ont apporté leur aide durant tout le week-end. Sans eux, le grand feu n'aurait sûrement pas lieu !

Et enfin le comité remercie chaque personne qui est venue pour partager ce moment magique dans le verger du château !



## Une deuxième chance :

Cette nouvelle pièce, interprétée par la troupe ARTMONIE de Crupet concrétise définitivement le passage de témoin entre le créateur de la troupe, Thierry BERNIER, et sa fille Aurélie, qui confirme la hauteur de son talent, voire son génie créateur dans cette comédie intitulée « Une deuxième chance ».



L'intrigue, truffée de gags, nous ramène quelque part à notre propre vécu. Qui n'a pas eu l'occasion de s'interroger, un jour, un moment, sur la portée de ses actes, sur l'enchaînement du destin ? Qui ne s'est pas dit : « Si c'était à refaire, j'agirais autrement ». Aurélie, dans un texte très original, nous offre cette faculté ! Rire garanti !.

Les 3, 4, 11 et 18 mars derniers, c'est un nombreux public qui a apprécié la représentation et le jeu des acteurs Andrée, Aurélie et Odile BERNIER, Bastien et Florence GRANDJEAN, Quentin DUBASIN, Annelies ARNOUT et son compagnon.

Régie, son et lumières : Thomas GRANDJEAN.

Pour les personnes désireuses de découvrir cette œuvre, sachez que Artmonie la rejouera à Dréhance (Dinant) le dimanche 22 avril prochain.

Marcel PESESSE – Trésorier Artmonie

## 36ème Marche des primevères avec les Piverts de Courrière

Le samedi 18 mars 2023, au départ de la salle Cécilia de Courrière par un temps très beau et sec, nous avons accueilli 497 marcheurs venus des différentes provinces.

Cette marche patronnée par la fédération francophone belge des marches populaires (F.F.B.M.P.) permettait à nos amis marcheurs de découvrir la région condruzienne sur des circuits de 5 - 6 - 12 ou 20 km.

Après cette magnifique randonnée campagnarde et boisée, les marcheurs pouvaient apprécier les nombreux produits du terroir.

Le club « Les Piverts de Courrière » vous fixe d'ores et déjà rendez-vous le mercredi 14 juin 2023 à la salle « Cercle Albert » rue Pays de Liège, 4 à 5530 Durnal. Quatre parcours 4-7-12-15 km vous seront proposés dès 6h30.



## Le temps file, nous n'avons pas donné de nouvelles de...

### La Fanfare Royale Cécilia et son concert de fin d'année



Le dimanche 18 décembre, nous avons un après-midi très chargé : nous avons invité pour participer à notre concert de fin d'année « La Petite Fanfare de la Grande Vie » de Forzée.

Nous devons bien les recevoir, merci aux membres actifs et aux bénévoles qui nous ont apporté leur aide pendant de nombreuses heures pour la mise en place du matériel et d'une décoration très appréciée par nos invités. N'oublions pas de remercier également les Mères et le Père Noël pour la préparation et le service des différentes « douceurs » qui ont rassasié ou désaltéré les invités.

Il est déjà 15h30, tout est en place : Claude et Annie sont à la caisse, Valérie propose aux invités les jolis programmes réalisés par Céline

et Clément et une bonne odeur de cake envahit la salle.

Sur le podium, les derniers accords se font entendre, nos amis de Forzée sous la baguette de Monsieur Philippe Queswet multi-instrumentiste et fondateur de La Petite Fanfare de la Grande Vie.

Dans une ambiance teintée de Noël, la formation nous interprète des titres comme : Ma maren, Breakfast in America, Carré aux dattes et bien d'autres œuvres reprises sur le programme. Programme ambitieux apprécié par le public mélomane qui réclama un bis. Bravo et merci pour cette merveilleuse prestation. Nos amis de Forzée quittent le podium qui est immédiatement pris d'assaut par les membres de notre fanfare Cécilia. Quelques nouvelles de la Coupe du monde de football font monter le ton du côté du bar.

Musiciens et musiciennes de la Cécilia se sont installés et accordent leurs instruments sous le contrôle de notre jeune cheffe, mademoiselle Coralie Van Hove qui, avec beaucoup de motivation, a repris la direction de la Fanfare Royale Cécilia au cours de cet été 2022. Coralie a débuté son parcours musical dans la fanfare Cécilia en suivant les premiers cours de trompette. Passionnée de musique, elle étudie actuellement la trompette à l'IMEP. Pour débiter le programme : Mambo #5, Rise like a Phoenix et A Tribute to Ray Charles . Cette seconde partie du concert également haute en couleurs de Noël est très appréciée par un public charmé, affamé et qui exigea un bis interprétant THE SHOW MUST GO ON. Les musiciens ont donné le meilleur d'eux-mêmes, dans leur style de musique légère, dansante et de variétés sous la direction de chefs formidables. Bravo à vous.



### Senior Amitiés amicale de Courrière

Une des nombreuses missions d'une amicale des aînés consiste à organiser des activités favorisant les rencontres.

Aussi, nous lançons un appel à nos aînés de l'entité d'Assesse afin qu'ils rejoignent notre association.

Nous organisons cinq goûters par année plus un repas chaud.

Voici les dates pour 2023, salle Cécilia Courrière :

- Vendredi 16 avril à 14h30,
- Mercredi 14 juin à 14h30,
- Mercredi 16 août à 14h30,
- Vendredi 13 octobre repas chaud – 12h00
- Jeudi 21 décembre à 14h30.

La cotisation est fixée à 40 euros et couvre les goûters.

Nous vous invitons à nous rejoindre pour passer de bons moments ensemble.

La Présidente : Noëlla Genette 0470/70.67.53

La Présidente d'honneur : Irène Lambert 0473/45.11.93.

Vous êtes les bienvenus.



# A votre agenda !

**Votre agenda fait peau neuve.** Retrouvez dans cette rubrique les évènements se déroulant sur Assesse et dont nous avons connaissance au moment de l'édition de ce bulletin.

## AVRIL

**Samedi 29**

**Repair café de Jassogne**

📍 Grande Cense de Jassogne

[atelier.jassogne@gmail.com](mailto:atelier.jassogne@gmail.com)

## MAI

**Samedi 06**

**Blind test de la Jeunesse de Courrière**

📍 Salle Cécilia - Courrière

Infos : 0472 59 21 03

**Dimanche 07**

**Brocante de Maillen**

Infos et organisation :

[jeunessedemaillen@gmail.com](mailto:jeunessedemaillen@gmail.com)

**Samedi 13 et dimanche 14**

**Tournoi Assess' Cup**

Infos : RUS Assesse - 0499 41 25 66

**Dimanche 14**

**Marche Gourmande au profit du Télévie**

Infos et réservation :

Jeunesse de Maillen

0475/41.26.70 ou 0499/89.98.02

**Bébé Babilé**

📍 Bibliothèque d'Assesse

Infos : 083 65 63 49

**Lundi 15**

**Formation gratuite à la gestion des comptes bancaires en ligne**

Détails en page 11

**Jeudi 18**

**Les Zapéros boule**

Infos et organisation : Collectif

d'Animations Sartoises (C.A.S.)

**Lundi 22**

**Conférence horticole « Comment se passer des insecticides au jardin ? »**

📍 Salle Saint-Louis - Assesse

Infos : J. Layon - 065 56 82.

**Formation gratuite à la gestion des comptes bancaires en ligne**

Détails en page 11.

**Vendredi 26**

**Tournoi tennis inter Eneosport**

Infos : 0499 08 14 37

**Samedi 27**

**Repair café de Jassogne**

📍 Grande Cense de Jassogne

Infos : [atelier.jassogne@gmail.com](mailto:atelier.jassogne@gmail.com)

## JUIN

**Du 30 mai au 04 juin**

**Festival Nourrir le Cœur du Condroz**

Détails en page 16

**Jeudi 01**

**Apéritif crupétois**

📍 Salle Crupet 85

**Dimanche 04**

**Ferme ouverte et fête Au cœur du pain**

📍 Ferme de Corioule - Assesse

Infos : [www.nourrir-coeur-condroz.be](http://www.nourrir-coeur-condroz.be)

**Lundi 05**

**Formation gratuite à la gestion des comptes bancaires en ligne**

Détails en page 11.

**Samedi 10**

**Soirée Summer Party**

Infos et organisation :

[jeunessedemaillen@gmail.com](mailto:jeunessedemaillen@gmail.com)

**Dimanche 11**

**Marche Adeps - 20 ans de la Sarteline**

**Inauguration de « Transhumance »**

Infos : [infos@sentiersdart.be](mailto:infos@sentiersdart.be)

et sur [www.sentiersdart.be](http://www.sentiersdart.be)

**Lundi 12**

**Formation gratuite à la gestion des comptes bancaires en ligne**

Détails en page 11.

**Mercredi 14**

**Marche des épis**

📍 Salle cercle Albert - Durnal

Organisation :

Les Piverts de Courrière

Infos : 083 656 565

**Jeudi 15**

**Bébé Babilé**

📍 Bibliothèque d'Assesse

Infos : 083 65 63 49

**Lundi 19**

**Initiation au massage bébé**

Bibliothèque d'Assesse

Infos : 083 65 63 49

**Samedi 24**

**Salon des artisans et producteurs locaux**

📍 Administration communale

Assesse

Détails en page 15.

**Repair café de Jassogne**

📍 Grande Cense de Jassogne

Infos : [atelier.jassogne@gmail.com](mailto:atelier.jassogne@gmail.com)

**Vendredi 30**

**Les Zaperos d'été**

Infos : Collectif d'Animations

Sartoises (C.A.S.)

## FANCY-FAIRS DES ÉCOLES COMMUNALES

**20 mai**

**Ecole communale de Assesse**

Rue de la gendarmerie, 2

**28 mai**

**Ecole communale de Florée**

Rue de la Croix, 2

**04 juin**

**Ecole communale de Maillen**

Rue Albert Bossiroy, 3

**10 juin**

**Ecole communale de Sart-Bernard**

Rue Saint-Denys, 46

**01 juillet**

**Ecole communale de Courrière**

Rue de la pavée, 3a

Pour être tenu au courant des évènements et actualités de votre commune, n'hésitez pas à consulter notre site Internet et nos pages Facebook. Les activités des associations et clubs reconnus par la Commune d'Assesse sont régulièrement mises à jour sur le site de l'ACSTA.



Electricité Bâtiments & Industries  
Panneaux Photovoltaïques  
Alarme vol & incendie  
Vente électro - Domotique  
...



**Devis gratuit !**

**De Bel**  
Electricité générale

Rue du Trieu d'Avillon  
5336 Courrière  
**Michel Debel**  
Gsm : 0476/24 54 66  
debel1970@gmail.com

**Gaëtan Boden** Parcs et jardins

Pelouses • Plantations • Clôtures  
Rocailles fleuries • Jardins aquatiques  
Elagage • Abattage • Entretien



5530 Godinne  
GSM 0479/33.26.22  
gaetan.boden@gmail.com  
www.jardin-boden.be



**COFINAM**  
FIDUCIAIRE AGRÉÉE PAR L'INSTITUT DES EXPERTS COMPTABLES

Expert Comptable – Conseil Fiscal

rue du Bois Gilot 4 - 5336 Courrière  
Tél : 083/66.06.90 - Fax : 083/66.06.99  
Mail : info@cofinam.be - Web : www.cofinam.be



**nélis & fils**  
BOULANGERIE • PÂTISSERIE

TOUS PRODUITS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Place Communale 13 • 5330 ASSESSE  
Tél. : 083 65 53 37



« Nos clients apprécient notre disponibilité, notre discrétion et, bien entendu, notre savoir-faire. »

Benjamin Das Dorez,  
Entrepreneur de pompes funèbres

081 73 75 45 | Disponible 24h/24h et 7/7

**Funérailles, crémations et assistance en formalités après funérailles**

- service personnalisé
- assurances obsèques

Rue du Belvédère 36-38 | 5000 Namur  
autres adresses : Jambes | Champion  
081 73 75 45 | laloux-chaudoir@dela.be  
www.centrefuneraire-laloux-chaudoir.be

Partenaire de DELA  
DFA1 BV - RPM 0412 937 710

**Centre Funéraire  
Laloux - Chaudoir**

ENTREPRISE  
**VAN BAELEN**

Toute une équipe à votre service pour:

Toiture - Charpente - Zinguerie  
Isolation toiture et pignon  
Sanitaire neuf et rénovation  
Eau de pluie, chauffe-eau solaire...  
*(installateur agréé Renscar)*



Rue du Trou Perdu 5 - 5300 Thon  
Zoning Industriel de la Fagne - 5330 Assesse  
Tél.: 081 63 52 34 - 083 65 55 03  
www.vanbaelen-toitures.be

**Regifo**  
Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!

071/740 137  
info@regifo.be - www.regifo.be



Votre conseiller en communication,  
**Eric VANSTEENWINCKEL** se fera un plaisir de vous rencontrer.

**Prenez contact avec lui au 0498/538 848**





# DEMAZY Max

**PORTES DE GARAGES**  
HORMANN - NOVOFERM - SESAME  
**PRIVÉS ET INDUSTRIEL**  
**MINI-VOLETS • BOX DE GARAGE • PORTAILS •**  
**TENTES SOLAIRES**  
Avec ou sans motorisation

VENTE - RÉPARATION ENTRETIEN (TOUTES MARQUES)

Du lundi au samedi de 9h à 18h  
Fermé dimanche & jours fériés

**INFO** [www.demazym.be](http://www.demazym.be)

**CHAUSSÉE DE MARCHÉ 26 - 5330 ASSESSE - info@demazym.be - 0497/23 38 75**



## BOULANGERIE - PÂTISSERIE - TRAITEUR

# LE PAIN D'ANTAN



**lepaindantan.be**  
SUIVEZ-NOUS AUSSI SUR  

**GEMBLoux**  
142, Chaussée de Namur  
Tél. : 081 611 600

**WIERDE**  
97, Rue de Jausse  
Tél. : 081 588 883



### Bastin Assurances sprl

**Valmy BASTIN**

✓ **Toutes assurances**

Chaussée de Marche 52  
5330 Assesse  
Tél. 083/65.61.58 - Fax 083/65.65.74  
GSM 0490/11.55.52

info@bastin-assurances.be  
[www.bastin-assurances.be](http://www.bastin-assurances.be)  
FSMA: 47306A



### Quel mazout respecte l'environnement ?

**Total Mazout Ultra. Le mazout malin.**

- ✓ Réduction des émissions de CO<sub>2</sub>
- ✓ Réduction de votre consommation jusqu'à 7%\*
- ✓ Augmentation de la fiabilité et de la longévité de votre installation de chauffage

\* Par rapport à l'installation sur mazout ordinaire.

**Ultra**

Nous sommes à votre disposition :

**Ets BOTTON** 

Chaussée de Marche 5 - 5330 ASSESSE  
Tél : 083 655 099 [www.mazout-botton.be](http://www.mazout-botton.be)



### VIDANGE BOTTON

083/65.51.39 | 085/21.15.75  
081/74.25.88  
info@vidangebotton.be  
Rue de Lustin 4 - 5330 Maillen  
[www.vidangebotton.be](http://www.vidangebotton.be)



Vidanges | Nettoyages | Débouchages | Curage | Inspection caméra



**Regifo**  
Edition

*Votre pub ici?*  
CONTACTEZ-NOUS AU 071/740137

info@regifo.be - [www.regifo.be](http://www.regifo.be)

